

Jeudi 27 juin 2024 - 11h00

INVITÉ: COMMISSION DE RÉGULATION DE L'ÉNERGIE Intervention de Emmanuelle WARGON, Présidente de la Commission de régulation de l'énergie

INTERVENANTS



Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT Président de la FNCCR **Emmanuelle WARGON** Présidente de la Commission de régulation de l'énergie



Jean-Michel LOBRY

NOUS ACCUEILLONS EMMANUELLE WARGON, AVEC LAQUELLE IL SERA QUESTION DE FLEXIBILITÉS, DE TURPE ET DE TARIFS.

Xavier PINTAT



Madame la Présidente, Madame la Ministre, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons, pour le 39e congrès de la FNCCR. Si je compte bien, c'est la troisième fois que vous nous faites le plaisir et l'honneur de votre présence. La première fois, c'était en 2019, lors du Congrès de Nice, alors que vous étiez Ministre. La deuxième fois, au Congrès de Rennes, vous étiez Présidente de la CRE. Et nous vous retrouvons aujourd'hui, vous êtes en quelques sortes une habituée de nos travaux. Pour les AODE que nous représentons, la régulation s'exerce d'abord au niveau local. À nos yeux, elle est complémentaire de celle que vous exercez au niveau national. La CRE calcule et détermine le niveau des tarifs d'utilisation des réseaux d'électricité et de gaz. Les AODE que nous représentons, grands syndicats d'énergie et métropoles, ont la charge de conduire le développement et la maintenance des réseaux dont nous sommes propriétaires, avec leurs concessionnaires (Enedis et GRDF) et avec les entreprises locales de distribution. Nous avons pour mission de les contrôler. Notre approche est donc complémentaire. On sent qu'elle pourrait l'être davantage, par exemple en développant de manière plus régulière les réunions de travail et de concertation avec nos élus, pour traiter de ces sujets, qui je crois, nous intéressent réciproquement.

Comme responsable des services publics locaux d'énergie, nous suivons attentivement les travaux de la CRE, qu'il s'agisse de son comité de prospective auquel nous participons, de groupes de travail ou encore de rapports souvent très éclairants sur le fonctionnement des marchés, les interconnexions, ou encore les dispositifs d'expérimentation pour accompagner l'innovation, autour de raccordements des énergies renouvelables, du stockage d'électricité et autour de la flexibilité.

Je pense également à celui que vous avez rendu public dernièrement, qui faisait état d'une forte baisse de la consommation de gaz dans les années à venir, en dépit de l'arrivée croissante de gaz renouvelable, notamment le biométhane, auquel nous croyons, et que nous encourageons pour un mix énergétique équilibré. Cela se traduit par un changement substantiel de la tarification des réseaux gaziers, qui permet une transition maîtrisée vers moins de gaz fossile. L'augmentation tarifaire qui en résulte va garantir le bon fonctionnement et la sécurité de ses réseaux gaziers. Cela est rassurant, au moment où la pérennité de ces actifs pouvait poser question.

S'agissant de l'électricité, nous sommes toujours très réservés sur le principe de contestabilité qui a pour effet de priver les consommateurs d'électricité au tarif réglementé de vente des bénéfices du mix national énergétique français. Ce principe nous contraint à ajuster le TRV en fonction des hausses du prix d'équilibre du marché européen, qui dépend des centrales à gaz ou à charbon. Nous serons donc particulièrement vigilants à ce que le tarif proposé par la CRE intègre, comme cela est le cas depuis plusieurs années, des apports en fonds propres des autorités concédantes et qu'il soit suffisamment souple pour couvrir tous les investissements dont nos territoires ont le plus grand besoin.

Madame la Ministre, nos collectivités souhaitent être rassurées quant à la couverture d'autres investissements dont elles peuvent avoir la charge. Nous pensons au FACE ou encore aux raccordements et aux extensions figurant dans les contrats de concession. À cet égard, il nous paraît indispensable que les autorités concédantes que nous représentons puissent être auditionnées par la CRE. Cela nous paraît légitime pour l'élaboration du TURPE, et d'autres acteurs pourraient aussi être légitimement auditionnés, comme les entreprises locales de distribution.

Madame la Ministre, Madame la Présidente, vous voyez que les sujets ne manquent pas. Nous sommes particulièrement impatients de vous entendre sur ces sujets et sur ses enjeux. En tout cas, je vous remercie bien vivement d'avoir accepté de consacrer ce moment et aussi de vous prêter à la fin de votre intervention à un échange avec la salle. Nous y sommes très sensibles. Nous pouvons applaudir madame la Présidente.

Jean-Michel LOBRY

Merci à vous, Madame la Présidente. Les attentes de vigilance et de rassurance ont été dites. Nous allons parler des marchés, des flexibilités, des tarifs et du TURPE. Bienvenue à vous.

Emmanuelle WARGON



Merci beaucoup. Monsieur le Président, cher Xavier PINTAT, Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les élus, chère Laurence POIRIER-DIETZ, cher Xavier PIECHACZYK, Mesdames et Messieurs. Effectivement, c'est presque en habituée que je me retrouve pour la troisième fois au congrès de la FNCCR, vous l'avez rappelé cher Président, une fois en tant que Secrétaire d'État et une fois à Rennes en 2022, en tant que Présidente de la Commission de régulation de l'énergie.

En introduction, j'aimerais rebondir sur ce que vous avez dit. Bien sûr, il existe une régulation nationale, la Commission de régulation de l'énergie en est chargée. Vous avez un rôle de régulation locale et notre partenariat est réellement essentiel. Dans mon propos liminaire, je souhaite vous redire la volonté de la CRE de ne pas vivre dans une tour d'ivoire, mais

d'être en relations régulières avec les élus nationaux et locaux. Je vois d'ailleurs Madame la Sénatrice Denise SAINT-PE avec laquelle j'échange régulièrement, ainsi que les Parlementaires ici présents, les élus locaux, au premier rang desquels, se trouve la FNCCR, avec son rôle auprès des collectivités concédantes. Nous travaillons de façon très régulière aussi avec les ELD, avec lesquelles nous partageons de nombreux sujets.

Concernant les tarifs, nous organiserons bien volontiers cette audition de la FNCCR pour la préparation du TURPE. Je retiens d'ailleurs aussi la proposition d'avoir peut-être des relations de travail plus régulières avec vos services. Nous sommes amenés à travailler ensemble de façon peut-être un petit peu trop épisodique. Ainsi, je comprends tout à fait ce point.

De nombreux évènements se sont produits depuis 2022. En 2022, la crise énergétique était à son paroxysme. Les prix du gaz avoisinaient les 300 ou 350 euros du MWh, et le marché de l'électricité atteignait les 1 000 euros du MWh. Heureusement, cette période de prix à des niveaux exceptionnellement élevés est derrière nous. Cela a été dit et cela sera redit par d'autres interlocuteurs : notre sécurité d'approvisionnement s'est renforcée :

- en gaz avec des importations importantes, notamment du GNL, et de nouveaux circuits gaziers qui permettent de répondre à nos besoins et de continuer à remplir les stockages, et qui nous donnent aussi un rôle de plaque tournante plus important qu'auparavant;
- en électricité avec le retour de la production nucléaire à des niveaux plus élevés et une augmentation continue de notre production d'ENR.

Nos écarts de prix avec l'Allemagne et les prix du marché sont favorables. L'électricité sur le marché français, notamment dans les années qui viennent, est à un prix plus avantageux qu'en Allemagne qui est toujours notre référence. Nous ne sommes pas loin dans des prix de marché de l'univers des coûts de production. On peut d'ailleurs s'interroger sur la juste évaluation des coûts de production, en particulier de l'électricité nucléaire. Dans son rapport, la CRE évalue le coût de production du nucléaire autour de 60 euros, dans une hypothèse où EDF est préservée contre les risques de marché. En tout cas, les niveaux de prix sont alignés sur les prix de marché, et proches du coût de production du mixte français.

Nous ne subissons plus cette situation exceptionnelle avec des prix extrêmement élevés. Tout ceci se fait dans le cadre des marchés européens et je voudrais en profiter pour redire que nous bénéficions des marchés européens, en particulier d'électricité.

La France est certes une importatrice d'une cinquantaine de térawattheures par an actuellement. Elle a été importatrice nette une seule fois en 2022. Les interconnexions qui nous ont permis d'assurer la sécurité d'approvisionnement nous ont permis d'assurer cet équilibre entre l'offre et la demande à une période où nous étions tous inquiets. Ces interconnexions nous ont permis de répondre aux besoins français. Ces interconnexions fonctionnent couplées avec les marchés européens. C'est dans ce cadre qu'est notre avenir.

Je vais désormais évoquer nos grands enjeux communs, à commencer par les réseaux, puis les marchés.

Pour ce qui concerne les réseaux, nous avons mené en 2023 un important travail sur une vision à long terme des infrastructures gazières, travail que nous avons réalisé en liaison avec de grands opérateurs que sont GRT Gaz, Teréga, GRDF, Engie et Storengy. Cette étude montre deux choses. Nous sommes dans une tendance de baisse de la consommation de gaz, tout type de gaz confondus, ce qui est cohérent avec la stratégie nationale bas carbone. Toutefois, nous continuerons à avoir besoin des infrastructures à un niveau assez similaire que celles dont disposons à l'heure actuelle. Il en faudra peut-être un peu moins en 2040-2050, mais la réduction des infrastructures ne sera pas proportionnelle à la baisse de la consommation, parce que cette moindre consommation passera quand même par ces infrastructures, qui doivent être modernes, performantes, et qui doivent bénéficier des investissements qui leur permettront de continuer à répondre aux besoins. Nous avons donc un énorme enjeu de financement de ces infrastructures, rapporté une consommation plutôt orientée à la baisse et durablement orienté à la baisse. Cela a été tout l'enjeu de nos discussions sur les tarifs d'utilisation des réseaux de gaz naturel l'année dernière. Les discussions ont été étroites, parfois vives, avec les gestionnaires de réseau. Nous avons recherché deux objectifs, toujours un peu contradictoires : permettre à ces gestionnaires de financer leurs investissements pour aujourd'hui et pour l'avenir, et tirer au plus juste la facture pour le consommateur. Nous sommes parvenus à cette augmentation qui n'est pas totalement passée inaperçue. Je ne crois pas qu'un seul Français ignore qu'il y a eu une augmentation des tarifs d'utilisation du réseau de gaz, et que cette augmentation se traduit par une augmentation de facture. Néanmoins, cette augmentation de la facture ramène la facture de l'utilisateur final, du consommateur individuel, à peu près au niveau de janvier dernier. En effet, le prix de la molécule elle-même a baissé.

Dans ces tarifs, nous avons cherché à anticiper l'avenir, c'est-à-dire amortir au plus vite certains investissements, changer nos méthodes comptables pour permettre de financer au maximum au moment où il y a encore de la consommation. Il reste que nous avons besoin d'anticiper la suite. Nous allons donc lancer des travaux avec tous les gestionnaires de réseau, avec toutes les parties prenantes - et la FNCCR sera une partie prenante très importante avec les collectivités - pour réfléchir à moyen ou long terme à la manière d'aborder cette période de 2030-2040 et au-delà, afin de trouver les meilleurs modes de financement qui permettent de maintenir des réseaux dont nous avons besoin, sans peser au-delà du raisonnable chez les consommateurs. C'est là que les enjeux locaux sont absolument primordiaux. De fait, la réponse est très souvent locale.

Jusqu'à quand avons-nous besoin de telle boucle de gaz? À quel moment avons-nous besoin d'une nouvelle boucle gaz, du fait de l'arrivée de la méthanisation, ce qui nécessite des raccordements? À quel moment pouvons-nous regarder la superposition des réseaux, entre réseaux de gaz et réseaux de chaleur? Comment avoir une stratégie multi-énergie à l'échelle locale? Vous le savez bien mieux que nous, parce que c'est ce que vous faites au quotidien.

La CRE a la chance de réguler l'électricité et le gaz. Nous avons donc une vision sur ces deux énergies. Nous ne sommes pas compétents sur les réseaux de chaleur, c'est l'ADEME qui est votre interlocuteur sur le sujet. L'agrégation de tout cela, la logique cohérente à l'échelle d'un territoire et l'accompagnement efficient de chacun des réseaux, de chacun des modes de production, de consommation d'énergie, c'est votre domaine. Dans ces travaux, nous avons préservé l'avenir pour les tarifs du gaz entre 2024 et 2027. Nous avons encore une grande question devant nous et cette grande question, nous devons la travailler ensemble.

Et puis cette année, c'est l'année des tarifs de l'électricité. Le chantier du TURPE 7 est extrêmement important, car le changement de paradigme est complet, et très différent du gaz. Les investissements étaient relativement modérés, et s'orientaient plutôt sur le remplacement.

Désormais, il est nécessaire d'augmenter massivement nos investissements sur les réseaux d'électricité pour raccorder des ENR, pour raccorder l'éolien offshore, pour renforcer ce réseau et pour accompagner l'électrification du pays. Ce sont des dizaines de milliards d'euros d'investissements prévisionnels qui s'annoncent chez RTE, chez Enedis. Les travaux sont en cours également. Normalement, ces investissements devraient être supportés par une consommation d'électricité qui va s'accroître, ce qui devrait rendre le coût unitaire plus supportable. Néanmoins, il y a des questions de calendrier pour savoir à quel moment cette électrification se produit. Comment est-ce qu'on anticipe les investissements dans les réseaux? Comment est-ce qu'on les lisse? C'est tout le travail que nous menons en ce moment dans cette discussion sur le TURPE. Là aussi, vous êtes pleinement concernés. Les besoins de développement des réseaux sont en lien avec les ENR, pour lesquelles il faut un raccordement local. D'ailleurs, je voudrais saluer l'efficacité de l'action de nos grands gestionnaires de réseaux de gaz et d'électricité, en particulier RTE et Enedis. Enedis a fortement accéléré ses délais de raccordement des ENR (avec multiplication par trois du volume d'ENR raccordés). Ce n'est que le début d'une longue période.

Cela m'amène à la flexibilité, sujet qu'évoquait Xavier PINTAT en préambule. Face à un système qui est en croissance très forte, face à une production et une consommation qui ne sont pas linéaires dans la journée et dans l'année, les flexibilités sont absolument indispensables. Nous travaillons aux flexibilités de réseaux avec RTE et Enedis. Nous avons demandé aux deux opérateurs de travailler de façon extrêmement étroite ensemble. Ils le font déjà et je pense encore plus dans la période qui vient, pour voir comment les réseaux peuvent jouer ce rôle de flexibilité, pour adapter à chaque instant l'offre et la demande.

Je voudrais revenir sur le sujet du consommateur particulier, des heures pleines et des heures creuses. C'est un sujet qui est essentiel pour nous et sur lequel nous travaillons depuis six mois. Nous partageons le constat que les heures creuses ne sont pas toujours positionnées au bon moment aujourd'hui. Et nous rendrions un énorme service au système électrique si seulement les consommations en heures creuses au bon moment étaient plus importantes. Vous l'avez dit, il y a beaucoup de production solaire avec cette fameuse cloche solaire, en particulier, en été. Plus on arrive à mettre de la consommation face à ces heures

de production pas chère, mieux c'est pour l'équilibre offre-demande, pour le dimensionnement des réseaux, pour le dimensionnement du parc de production, pour le portefeuille et pour la facture, car il s'agit d'heures de consommation peu chères, et in fine, mieux c'est pour le système. Nous avons engagé des travaux avec deux Directions complémentaires de la maison, qui travaillent ensemble de façon acharnée : la Direction des réseaux et la Direction des marchés.

Côté réseau, nous souhaitons regarder avec Enedis comment il peut être possible de déplacer le stock des heures pleines et des heures creuses chez les millions de Français (10 à 15 millions de foyers). D'une part, il faut parvenir à supprimer les vieilles heures creuses qui sont encore à des horaires qui n'ont plus beaucoup de sens (18h00, 19h00, 20h00, 21h00 et 12h00), qui sont des moments de consommation où celle-ci est importante. D'autre part, l'idée consiste à adapter les créneaux d'heures creuses, par exemple l'après-midi durant l'été. Cela suppose d'avoir un système où le schéma d'heures pleines et d'heures creuses d'été n'est pas le même que le schéma d'hiver. Ainsi, les heures creuses d'hiver pourraient se situer entre 23h00 et 7h00, tandis que les heures creuses d'été pourraient se situer entre 01h00 et 06h00, puis entre 14h00 et 17h00, ce qui serait bénéfique pour le consommateur. C'est agréable d'avoir des heures creuses en journée en été. Cela permettrait de mettre de la consommation en été, au moment où la production n'est pas chère. Nous sommes en train de travailler sur ce positionnement des heures creuses avec Enedis, en sachant que c'est une très lourde conduite de projet. En effet, cela nécessite des changements dans les habitudes de consommation des Françaises et des Français. Évidemment, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Cela sera organisé et accompagné.

Le deuxième point porte sur le fait d'avoir des tarifs intéressants. C'est la deuxième dimension sur laquelle nous travaillons. Aujourd'hui, les mécanismes de calcul des tarifs réglementés de l'électricité font que, selon les années, nous subissons le fait que le tarif heures pleines et heures creuses est plus ou moins intéressant par rapport au tarif de base. Aujourd'hui, pour que le tarif heures pleines, heures creuses soit intéressant pour un consommateur, il faut que 30 % de sa consommation soit enregistré en heures creuses. Ce niveau est atteignable. Un chauffe-eau électrique et un peu de vigilance dans ses usages quotidiens permettent d'y arriver. Tous les consommateurs dans ce système sont gagnants. Avant la crise, à cause du mécanisme de calcul, ce ratio a pu atteindre 50 ou 60 %.

Auquel cas, il est beaucoup plus difficile d'être gagnant. En effet, si pour être gagnant, il faut avoir au moins 60 % de sa consommation en heures creuses, cela commence à devenir très critique. Notre objectif est donc de stabiliser le ratio dans une zone de 25 à 30 % pour être sûrs que le consommateur est gagnant.

Notre deuxième sujet, c'est « d'écarter la mâchoire ». L'idée est que le prix des heures creuses soit un peu plus bas et que le prix des heures pleines soit un peu plus haut pour que le tarif soit plus intéressant dès que le seuil est dépassé, et que chaque pour cent supplémentaire gagné en heures creuses rapporte vraiment plus que si l'écart entre le prix unitaire de l'heure creuse et de l'heure pleine est plus bas.

Nous menons ces travaux pour les tarifs réglementés 2025, justement pour garantir l'attractivité de ce tarif et positionner ce tarif à un moment bénéfique pour le système.

C'est un sujet majeur pour les flexibilités. Mais ça n'est pas le seul. Le stockage a été évoqué. Cela me permet de dire un mot pour les Outre-mer. Nous travaillons beaucoup avec les zones non interconnectées, donc avec la Corse et les Outre-mer. Nous relançons la réflexion sur les STEPS, le stockage long en Outre-mer, le stockage hydraulique. Ce sont aussi des éléments importants.

Je voulais vous dire enfin un mot sur le marché de détail et le marché de gros. Le sujet des réseaux m'a amené à vous parler de flexibilité, laquelle m'a conduite à vous parler des heures pleines, heures creuses et des tarifs réglementés. Sur les marchés en général, nous travaillons également à une réforme majeure qui est la fin du dispositif ARENH. Je pense qu'il n'est plus vraiment temps de s'interroger sur les avis des uns et des autres sur ce dispositif : l'ARENH se termine au 31 décembre 2025, après quoi nous passerons à un système tout marché. Notre objectif, dans ce système tout marché, est double. Le premier objectif de la CRE est de s'assurer, en tant que régulateur, en tant que gendarme, que ce système fonctionne et qu'il y a suffisamment de transparence, de liquidités, d'offres pour permettre à chaque acteur d'avoir accès à un approvisionnement et donc à chaque fournisseur de faire des offres. Le deuxième objectif est de favoriser l'émergence de contrats à moyen et long terme, parce que les contrats d'électricité à trois, quatre ans ou cinq ans, offrent une visibilité sur le prix. Plus les contrats sont de longue durée, plus ils rapprochent normalement d'un modèle de prix qui est proche des coûts de production. Les deux objectifs de la CRE sont ceux-là : assurer le bon fonctionnement d'un marché qui va prendre beaucoup plus de place. Aujourd'hui, un peu moins de la moitié des volumes d'électricité qui sont rachetés par des clients finaux passe par les marchés, puisque le reste passe directement par l'ARENH. Demain, la totalité des volumes passera par des marchés. C'est une évolution majeure et nous sommes là pour vérifier que cela se passera bien.

Sur le sujet des marchés de détail, nous avons cherché à accompagner les consommateurs pendant la crise et ensuite à tirer les leçons de cette crise. Les consommateurs ont été accompagnés à travers des guides et des aides à la contractualisation pour les PME, pour les collectivités, et pour les organismes HLM au plus fort de la crise. Pour ce qui concerne le fait de tirer des leçons pour la suite, cela fait six mois que nous travaillons sur des lignes directrices avec les fournisseurs pour voir comment un fournisseur présente une offre d'électricité, en particulier, au marché résidentiel. Nous nous sommes aperçus, pendant la crise, qu'une partie des fournisseurs n'avaient pas complètement joué leur rôle de conseil et de transparence vis-à-vis de leurs clients. Cela doit évoluer. C'est un travail que nous menons depuis longtemps, et qui s'achèvera en juillet par une délibération de la CRE sur ses lignes directrices. Nous attendons aussi une loi sur ce sujet pour encore pouvoir rendre ces lignes directrices opposables et donc clarifier la manière dont une offre d'électricité doit être présentée avant la signature du contrat, la manière dont le contrat doit fonctionner sur sa durée, et comment il prend fin. Ce travail est doublé avec un travail sur des obligations prudentielles. Quand un fournisseur d'électricité vend de l'électricité à prix fixe pour trois ans, ce serait intéressant de savoir s'il s'est couvert pour trois ans sur ses propres approvisionnements. C'est un travail que nous menons avec les fournisseurs pour renforcer la sécurité sur le marché.

Pour conclure, je voudrais redire que je sais à quel point - et la CRE sait à quel point - c'est vous qui êtes en première ligne pour toutes les installations d'énergies renouvelables territoriales, pour l'autoconsommation, pour le soutien au développement du véhicule électrique, pour les flexibilités, pour les changements d'usage. Le travail que nous menons au niveau national pour poser un cadre est simplement une base qui permet ensuite au projet d'exister et qui permet aussi d'emmener nos concitoyens vers des changements de pratiques.

Ce qui est assez frappant dans la période, c'est que nous aurons besoin que les consommateurs, que ce soient les particuliers, les collectivités, les entreprises, soient plus acteurs de leurs pratiques en matière énergétique. Cela fait forcément un peu peur. Auparavant, on regardait à peine la facture puisque cela ne changeait jamais. Tout allait bien. Désormais, les choses changent et deviennent plus compliquées, mais chacun a un rôle à jouer dans cette transition écologique et énergétique, au bénéfice de la sécurité d'approvisionnement, au bénéfice de la lutte contre le changement climatique, au bénéfice d'une facture plus maîtrisée. Cela se fera avec vous. Vous pouvez donc compter sur la CRE pour être un partenaire.

Je voudrais finir par une citation d'Antoine de SAINT-EXUPERY, qui disait à propos de l'avenir « il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ». Ainsi, essayons de faire cela tous ensemble.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Présidente. Nous allons prendre deux questions.

Pascal CERVANTES

Directeur général de la SEM Energ'Isère

Bonjour Madame la Présidente, je dirige la SEM Energ'Isère à Grenoble. Ma question concerne la flexibilité sur les prix, au regard de l'effacement. Nous sommes confrontés à des prix négatifs par rapport aux années antérieures. À la moitié de l'année, nous en sommes déjà à 200 heures par an. Dans vos directions, la réflexion porte-t-elle sur la mise en place d'une zone tampon pour éviter de déconnecter les ENR dès que les prix deviennent négatifs? Serait-il envisageable d'imaginer une flexibilité pour favoriser le déploiement des ENR et éviter de détruire les rentabilités prévisionnelles?

Emmanuelle WARGON

Je partage votre constat: nous enregistrons beaucoup plus d'heures à prix négatif qu'avant, c'est même exponentiel. Nous avons engagé une réflexion sur le mécanisme de soutien et le prix négatif, à la fois au sein de la CRE, mais aussi en lien avec le Ministère qui définit les mécanismes de soutien. Lorsque nous aurons des idées et des propositions à mettre sur la table, nous les partagerons avec nos grands partenaires. Nous sommes plutôt au début de ce process. Je ne peux donc pas complètement vous répondre, mais effectivement, à partir du moment où les heures à prix négatif ne sont plus négligeables, nous devons nous redemander comment appréhender le sujet du point de vue du système, du point de vue des finances publiques et du point de vue des producteurs.

Jacques GAYRAL

Président du Syndicat départemental d'énergie du Tarn-et-Garonne, membre du bureau de la FNCCR

Bonjour Madame la Présidente, je suis Président du SDE 82. J'ai hier interpellé le président d'EDF sur la thématique des tarifs réglementés de vente. On voit que les prix du marché baissent. Dans son offre de marché, la CRE se place même en dessous de ces tarifs. J'aimerais connaître votre position étant donné que c'est la CRE qui fait des propositions tarifaires. Dans les territoires, il y a de grandes difficultés par rapport aux usagers, aux entreprises et aux collectivités. Quelle est votre position sur ces TRV ? Je vous remercie de m'avoir écouté.

Emmanuelle WARGON

Les tarifs réglementés de vente (TRV) sont une spécificité française. Ces tarifs s'adressent notamment aux particuliers qui gèrent leur facture d'énergie en « bon père de famille », c'est-à-dire qui ne cherchent pas forcément à optimiser leur facture à tout moment, mais qui veulent être sûrs que le prix facturé reflète la réalité du prix normal du système électrique. Ces TRV ont une spécificité : ils sont calculés sur les deux années précédentes. La question fondamentale consiste à savoir si c'est le bon ou le mauvais mode de calcul. À chaque fois que la CRE consulte sur les tarifs réglementés de vente, la moitié des répondants estiment que deux ans, c'est beaucoup trop long et qu'il faudrait être beaucoup plus réactifs, et beaucoup plus proches des prix du marché, et l'autre moitié des répondants estiment que deux ans, c'est le minimum et qu'il faudrait plus de temps pour que les tarifs réglementés ne soient pas trop volatiles. Toutes les associations de consommateurs, qui connaissent très bien ce sujet, défendent des tarifs réglementés avec un approvisionnement sur une période longue (au moins deux ans, voire plus).

Évidemment, dans la période actuelle, avec des évolutions de prix extraordinaires, les tarifs réglementés de 2022 sont bien en dessous des prix du marché de 2022, parce qu'ils étaient constitués de tarifs avant crise. Les TRV 2024 sont encore élevés par rapport au prix actuel parce qu'ils embarquent encore l'année 2022. Le premier message à adresser à nos concitoyens, c'est de regarder le marché, de faire jouer la concurrence sur le marché de l'électricité. La plupart des fournisseurs, EDF inclus, font des offres en dessous du tarif réglementé. Cela s'explique économiquement, et il est facile de changer de tarif. Tout ceci se recalera en février 2025. Les tarifs réglementés vont baisser puisqu'ils s'appuieront sur la moyenne des prix d'approvisionnement de 2023 et 2024. Si on estime qu'il faudrait les ajuster à la dernière minute, on perd l'esprit des tarifs réglementés qui est de donner une visibilité et une stabilité. Par ailleurs, ces tarifs réglementés sont à renégocier avec Bruxelles, puisque la période pour laquelle ils avaient été autorisés s'achève. L'une des raisons pour laquelle la Commission européenne les a acceptés, c'est précisément parce que ces TRV ne sont pas exactement le prix du marché, c'est une moyenne sur une période un peu plus longue. Cela apporte aux consommateurs quelque chose d'un peu différent de ce que rapportent les prix du marché.

Je pense que c'est une situation assez inédite et qui ne se reproduira pas avec cette ampleur. En effet, les prix n'ont jamais autant fluctué. Nous avons bon espoir que les prix se stabilisent à peu près dans la zone dans laquelle ils sont aujourd'hui. Dans cette période, tous les élus qui sont dans la salle peuvent dire à leurs concitoyens qu'ils ont la possibilité de changer et de revenir aux tarifs réglementés dans six mois ou dans un an. Quand on est un particulier, il est toujours possible de passer sans délai et sans frais une offre de marché vers le tarif réglementé ou l'inverse.

Jean-Michel LOBRY

Merci beaucoup, Madame la Présidente. La FNCCR sera à vos côtés pour travailler à la transformation énergétique. Merci pour vos informations sur les chantiers que mène la CRE sur les tarifs, les heures creuses et les heures pleines, et sur la transformation des réseaux.





39° Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024 BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Patrice DIAZ